Décision 22-DCC-17 du 16 février 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Synergie Automobile par le groupe Grim

Posted on: 16 février 2022 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Grim
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	société Synergie Automobile

Lire

Le texte intégral
137.46 Ko